

## VOLAILLES - PALMIPÈDES

FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

## OBJECTIFS

- > Prendre conscience de l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP)
- > Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- > Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

## INTERVENANTS

Formateur vétérinaire exerçant en aviculture formé à la pédagogie.

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > 21 novembre 2024 dans le 64
- > dans le 64, INTERFACE ELEVAGE 1219 route de Pau 64410 Vignes
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège

#### INTERFACE ELEVAGE

📍 1219 route de Pau  
64410 VIGNES

🌐 [interface-elevage.com](http://interface-elevage.com)

### Responsable de formation, gérante de la société

👤 Christine MEYMERIT

☎ 06 30 49 54 43

✉ [interface.elevage@orange.fr](mailto:interface.elevage@orange.fr)

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

👤 Léa DUFRECHOU

☎ 07 88 72 62 28

✉ [formation.interface.elevage@gmail.com](mailto:formation.interface.elevage@gmail.com)

## BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

### VOLAILLES - PALMIPÈDES

#### PROGRAMME

> **Prendre conscience de l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP) et comprendre les risques liés à la propagation des agents infectieux :**

• **Connaissance des bases scientifiques des pathologies infectieuses**  
: caractéristiques des germes, vecteurs de diffusion

> **Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité :**

• **Les mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté Biosécurité du 29/09/2021** : zonage, gestion des flux...

• **Le plan de biosécurité** : son organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser (traçabilité)

> **Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène :**

• **Plan de nettoyage et de désinfection**

• **Utilisation des barrières sanitaires**

*L'attestation de formation du référent biosécurité transmise après formation devra être jointe au Plan de Biosécurité*

#### DURÉE

1 JOUR  
(7 HEURES)

#### PUBLIC

ELEVEURS OU SALARIÉS  
EN ÉLEVAGE DE  
VOLAILLES / PALMIPÈDES

#### PRÉ-REQUIS

AUCUN

#### PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE  
ET ACTIVE, ANALYSE DE  
SITUATION, EXERCICES  
SUR ÉTUDE DE CAS,  
ÉCHANGES  
D'EXPÉRIENCE

#### EVALUATION DES ACQUIS

QUIZ EN DÉBUT DE  
SESSION, EXERCICES DE  
MISE EN SITUATION  
SPÉCIFIQUE À CHAQUE  
EXPLOITATION EN FIN DE  
SESSION

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

• **AGRICULTEUR** :  
163,33€ HT PAR  
PERSONNE ET PAR JOUR  
SOIT 196€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR VIVEA  
• **SALARIÉ AGRICOLE** :  
196€ HT PAR PERSONNE  
ET PAR JOUR SOIT  
235,20€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR L'OPCO  
OCAPIAT.  
• **POUR LES AUTRES**  
OPCO, NOUS  
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.